

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation
7.12.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt trois
le vingt décembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, Mme ENON, M. VIVIER, M. OLIVIER,
Mme FERRE, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU,
M. PRUD'HOMME.

ABSENTS et EXCUSÉS :

M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET, Mme MAUBERGER, Mme PELLETIER, M. GANDIER, M. BONNET

Pouvoir de M. Jean-Louis DOUX à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de Mme Isabelle MAUBERGER à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :
Révision des tarifs 2024

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Vu les consultations effectuées auprès des différentes commissions municipales,

Vu l'avis favorable de la Commission « Commerce, Finances » en date du
4 décembre 2023,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les révisions de tarifs
suivantes pour l'année 2024 et autorise le Maire ou son représentant à signer toutes
conventions ou documents s'y rapportant :

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 29 DEC. 2023

Publié le : 29 DEC. 2023

Notifié le :

⇒ Prêt matériel technique avec d'autres collectivités :

Matériel de la Ville de Loudun AVEC un agent de la Ville	Coût location à l'heure/TTC
<u>Coût horaire de la main-d'œuvre TTC</u>	
Agent technique	36,68 €
Agent menuisier et peintre	55,02 €
Agent spécialisé dans la conduite d'engins ou nacelles	40,11 €
Agent maçon	55,02 €
<u>Matériels + main d'œuvre</u>	
Minibus	36,68 €
-	
Débroussailleuse	40,12 €
Souffleur	40,12 €
Scie à sol	40,12 €
Plaque vibrante	40,12 €
Taille-haie	40,12 €
Tronçonneuse	40,12 €
Tondeuse / faucheuse autotractée, avec ou sans ramassage des tontes	40,12 €
-	
Compresseur sur roue 2 500 l/Mn, avec marteau-piqueur	42,41 €
-	
Enfouisseur de pierre (aligneur) sur motoculteur	45,84 €
Équipement semoir + préparatrice de gazon	45,84 €
Machine pour le traçage de la signalisation horizontale	45,84 €
Véhicule léger (fourgon ou fourgonette) avec PTC de moins de 3,5 tonnes	45,84 €

Mini-pelle avec chauffeur + remorque plateau et camion	51,57 €
Tractopelle	51,57 €
Tracteur équipé d'un broyeur frontal à fléaux et d'une épareuse arrière à fléaux	51,57 €
Tracteur équipé d'un broyeur d'accotement	51,57 €
Tracteur équipé d'un lamier	51,57 €
Tracteur équipé d'une lame de déneigement et d'une saleuse (hors fourniture de sel de déneigement)	51,57 €
Tracteur agricole attelé d'une benne (12 T charge utile) pour travaux de terrassement	51,57 €
Ensemble forgon (<3,5 tonnes équipé de ridelles) + aspirateur de feuilles attelé au véhicule	51,57 €

Micro tracteur diesel attelé d'une herse rotative	57,31 €
Nacelle élévatrice d'intérieur de 11 m	57,31 €
Poids-lourd avec ou sans benne de moins de 15 tonnes	57,31 €
Tondeuse / faucheuse auto-portée, grande largeur (coupe > 120 cm), à fléaux ou lames horizontales, pourvue d'un bac de ramassage	57,31 €

Camion nacelle 17 m	63,04 €

Balayeuse de voirie 4 m ³ et aspiratrice d'assainissement	68,78 €
Poid lourd de plus de 15 tonnes (avec ou sans benne amovible)	68,78 €
TARIFICATION FORFAITAIRE	
Agent de l'atelier Mécanique + Administratif	62,40 €
Agents de voirie + véhicule et matériel	100,00 €
TARIFICATION FORFAITAIRE	
Prise en charge Mécanique (Petites fournitures)	26,00 €
Dépannage Poids Lourds et Tracteurs (rayon de 30km + 1h d'intervention)	124,80 €

Arrêtés de police, alignement, permission de voirie	114,62 €
Mise en place et retrait d'une signalisation de chantier	28,65 €
Mise en place d'une signalisation d'urgence	40,11 €
Déplacement au-delà du domaine communal	40,11 €
Enrobé à froid (la tonne)	128,64 €
Gravillons 0,20 rose (la tonne)	21,36 €
Matériel de la Ville de Loudun loué SANS chauffeur	Coût location à la 1/2 journée OU 4 h TTC

Matériels loués

Débroussailluse électrique ou thermique	13,76 €
Souffleur électrique ou thermique	13,76 €
Scie à sol	13,76 €
Plaque vibrante	13,76 €
Taille-haie électrique ou thermique	13,76 €
Tronçonneuse à bois électrique ou thermique	13,76 €
Tondeuse / faucheuse autotractée, avec ou sans bac de ramassage, à moteur électrique ou thermique	13,76 €
Découpe bordure	13,76 €
Moto-pompe 60m3/h avec les tuyaux	13,76 €
Moto-pompe 100m3/h avec les tuyaux	13,76 €
Kersten	13,76 €
Laveur Haute pression Thermique	13,76 €
Compresseur sur roue 2 500 l/Mn avec marteau piqueur	22,92 €
Benne (charge utile 13T) pour poids lourd avec bras Ampliroll®	22,92 €
Minibus	28,65 €

Enfouisseur de pierre (aligneur) sur motoculteur	36,68 €
Équipement semoir + préparatrice de gazon	36,68 €
Machine pour le traçage de la signalisation horizontale	36,68 €
Tondeuse / faucheuse pour pentes et téléguidée	51,57 €
Tondeuse / faucheuse auto-portée, grande largeur (coupe > 120 cm), à fléaux ou lames horizontales, pourvue d'un bac de ramassage	51,57 €
Broyeur d'accotement (180 cm)	68,78 €
Nacelle élévatrice d'intérieur avec hauteur de travail de 11 m	68,78 €
Ensemble fourgon (<3,5 tonnes équipé de ridelles) + aspirateur de feuilles attelé au véhicule	68,78 €
Mini pelle (3,5T) avec remorque de transport	91,70 €
Camion nacelle 17 m	91,70 €
Scarificateur (machine nue sans tracteur)	130,00 €
Tracteur équipé d'un lamier	137,54 €
Tracteur équipé d'un broyeur d'accotement	146,71 €
Tracteur équipé d'un broyeur frontal et d'une épareuse arrière à fléaux	146,71 €
Décompacteur Vertidrain non équipé d'aiguilles	260,00 €
Tracteur + Décompacteur Vertidrain non équipé d'aiguilles	364,00 €
<u>LIBELLE DES FOURNITURES (TARIF TTC/LITRE)</u>	
Liquide lave-glace - Liquide de refroidissement	1,56 €
Huile hydraulique - Huile réducteur - Huile transmission	4,16 €

⇒ **Cinéma Cornay :**

👉 Adultes	8.00 €
👉 Scolaires, étudiants, enfants de moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, comités d'entreprises	6.00 €
👉 Enfants de moins de 14 ans, groupes scolaires, accueils de loisirs, adhérents espace-jeunes	4.00 €
👉 Tarif pour « Check'Ados »	2.00 €
👉 Adhérents Huit et demi	5.00 €
👉 Séances du jeudi (pour tous)	6.00 €
👉 Carte abonnement (10 places)	55.00 €
👉 Film en 3 D (location des lunettes)	1.00 €/séance
👉 Confiseries (3 tarifs)	1.00 € 1.50 € 2.00 € 3.00 € 3.50 €

⇒ **Location des salles municipales :**

1. Concernant la location des salles et notamment la gratuité une fois par an pour les associations loudunaises sur certaines salles, il est décidé ce qui suit :

- ⇒ Une utilisation gratuite par an pour la salle des fêtes de Rossay OU la salle des fêtes de Véniers, puis à partir de la 2^{ème} utilisation : 60 €
- ⇒ Une utilisation gratuite par an pour les salles culturelles : Echevinage OU Espace culturel René Monory OU Collégiale Ste Croix OU Salle du Cinéma Cornay

2. Concernant les salles d'activités de la Mairie, il est décidé ce qui suit :

- ⇒ Associations loudunaises : gratuit
- ⇒ Organismes exerçant une activité liée aux services à la personne (exemple : msa, caf, cpam...) : gratuit
- ⇒ Entreprises ou corps constitués (exemple : chambre d'agriculture, chambre de commerce...) : payant avec tarifs votés par le Conseil Municipal
- ⇒ Ces salles ne peuvent être louées ou prêtées à des particuliers

⇒ **Location de la salle du Cinéma Cornay :**

👉 Du 1 ^{er} janvier au 31 mars et du 1 ^{er} novembre au 31 décembre 2023	268.62 €
👉 Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	218.61 €

Location de l'échevinage :

➤ Caution	150.00 €	
➤ ½ journée		
✓ Du 1.01 au 31.03 et du 1.11 au 31.12		219.00 €
✓ Du 1.04 au 31.10		175.00 €
➤ journée		
✓ Du 1.01 au 31.03 et du 1.11 au 31.12		397.00 €
✓ Du 1.04 au 31.10		318.00 €

Associations locales et établissements scolaires de Loudun

➤ Caution	150.00 €	
➤ ½ journée		
✓ Du 1.01 au 31.03 et du 1.11 au 31.12		109.00 €
✓ Du 1.04 au 31.10		87.00 €
➤ journée		
✓ Du 1.01 au 31.03 et du 1.11 au 31.12		198.00 €
✓ Du 1.04 au 31.10		160.00 €

➤ Location gratuite pour la Communauté de Communes du Pays Loudunais et les partenaires institutionnels

⇒ Location Espace culturel René Monory et Collégiale Ste Croix

➤ Caution pour toute demande	288 €
➤ Participation maintenance du bâtiment / avec recettes	
✓ Du 1.01 au 31.03 et du 1.11 au 31.12	105 €
✓ Du 1.04 au 31.10	87 €
➤ Participation maintenance du bâtiment / sans recettes	
✓ Du 1.01 au 31.03 et du 1.11 au 31.12	54 €
✓ Du 1.04 au 31.10	45 €
➤ Associations hors commune	612 €
➤ Etablissements scolaires de Loudun	gratuit
➤ Administrations, entreprises	1 284 €
➤ Producteurs spectacles professionnels	1 405 €
➤ Réunions publiques partenaires institutionnels, CCPL... : gratuit avec prise en charge SSIAP	
➤ Location hall seul, bar et salles annexes (hors associations et Ets scolaires)	72 €
➤ Location hall seul, bar et salles annexes (pour associations)	gratuit
➤ Conférence (hors associations de Loudun) si entrée payante	405 €
➤ Assemblées générales/Congrès Sans buffet (hors associations de Loudun)	271 €
➤ Assemblées générales/Congrès Avec buffet (hors associations de Loudun)	419 €
➤ Prestation (forfait SSIAP) - sécurité incendie	98 €
➤ Prestation « assistance technique par spectacle » forfait ½ journée/technicien	98 €
➤ Prestation « assistance technique spectacle » forfait/jour/ technicien	174 €

⇒ **Location Salles Rossay et Véniers :**

✎ Mariages, repas de famille (de la veille au soir au lendemain 8 H)	
- habitants de la Commune	
✓ Du 1.01 au 31.03 et du 1.11 au 31.12	218.50 €
✓ Du 1.04 au 31.10	175.00 €
- habitants hors Commune	
✓ Du 1.01 au 31.03 et du 1.11 au 31.12	327.00 €
✓ Du 1.04 au 31.10.2023	261.50 €
✎ Mariages, repas de famille (forfait week-end du vendredi soir au dimanche 19 H)	
- habitants de la Commune	
✓ Du 1.01 au 31.03 et du 1.11 au 31.12.	327.00 €
✓ Du 1.04 au 31.10.	261.50 €
- habitants hors Commune	
✓ Du 1.01 au 31.03 et du 1.11 au 31.12.	424.00 €
✓ Du 1.04 au 31.10.	340.00 €
✎ Banquet, bal privé sur invitation, repas par association hors commune ou par traiteur	
✓ Du 1.01 au 31.03 et du 1.11 au 31.12.	335.00 €
✓ Du 1.04 au 31.10.	268.00 €
✎ Vin d'honneur	
✓ Du 1.01 au 31.03 et du 1.11 au 31.12.	79.00 €
✓ Du 1.04 au 31.10.	61.50 €
✎ Réunion	
✓ Du 1.01 au 31.03 et du 1.11 au 31.12.	79.00 €
✓ Du 1.04 au 31.10.	63.00 €
✎ Associations loudunaises	
✓ 1 ^{ère} utilisation de l'une ou l'autre des salles	gratuit
✓ 2 ^{ème} utilisation et suivantes	60.00 €

⇒ **Location salles d'activités Mairie :**

- ½ journée : 67.00 €
- journée : 99.00 €
- gratuité pour les associations loudunaises

⇒ **Location équipements sportifs :**

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| ➤ Utilisation horaire des équipements | 7.15 € |
| ➤ Frais de chauffage, électricité | 5.55 € |
| SOIT | <u>12.70 €</u> |

⇒ **Concessions cimetièrre :**

☞ **CIMETIERE**

➤ 15 ans	207.00 €
➤ 30 ans	453.00 €
➤ 50 ans	950.00 €

☞ **CONCESSIONS « ENFANTS »**

➤ 15 ans	51.00 €
➤ 30 ans	111.00 €
➤ 50 ans	234.00 €

☞ **TAXE FUNERAIRE – CAVEAU PROVISoire**

➤ forfait	10.00 €
➤ jusqu'au 30ème jour	2.50 €
➤ au-delà du 30ème jour	3.50 €

⇒ **Concessions colombarium et cavurnes :**

☞ **COLUMBARIUM**

➤ 15 ans	213.50 €
➤ 30 ans	466.50 €

☞ **CAVURNES**

➤ 15 ans	105.50 €
➤ 30 ans	228.50 €
➤ 50 ans	481.50 €

⇒ **Mini bus :**

➤ Ticket	1.65 €
➤ Carte annuelle	31.50 €

⇒ **Location Fête de Printemps :**

➤ Stand couvert	29.50 €
➤ Emplacement	15.00 €
➤ Application du tarif par tivoli pour les emplacements couverts et pour les airs libres par tranche de 5 m	
➤ Associations : payable à partir du 2 ^{ème} stand	

⇒ **Location Marché de Noël :**

➤ Emplacement couvert	32.00 €
➤ Emplacement air libre	19.00 €
➤ Application du tarif par tivoli pour les emplacements couverts et pour les airs libres par tranche de 5 m	
➤ Associations : payable à partir du 2 ^{ème} stand	

⇒ **Location Foire-Exposition :**

- Droit d'inscription 200.50 €
- Stand monté 3x3 483.00 €
- Parquet salon le m² 30.00 €
- Emplacement air libre 386.00 €
- Espace buvette 568.50 €
- Compteur tri 32 amps 119.00 €
- Compteur tri 63 amps 356.50 €
- Réduction de 15 % aux exposants de la commune de Loudun

⇒ **Droits de place :**

↘ <u>Marché couvert :</u> - Stand : le m/mois - Abonnés du mardi venant un autre jour	9.50 € + 30 %/j supplémentaire soit 12.50 €
↘ <u>Places – Étalages (mini 4m²)</u> - le m par jour - le m par mois - Nouveaux abonnés du samedi : forfait/mois	2.00 € 3.00 € 30.50 €
↘ <u>Posticheurs, démonstrateurs</u>	1.50 €
↘ <u>Taxis</u> (par semestre)	77.50 €
↘ <u>Cirques, Spectacles cascades</u>	150.00 € pour compteur tri 32 ampères

⇒ **Aire camping-car Place Porte St Nicolas :**

- ↘ Droit d'accès 2.00 € (monnayer à 2 €)

⇒ **Occupation du domaine public par les commerçants sédentaires :**

- ↘ Occupation continue annuelle : 1.00 € le m²
- ↘ Tarification annuelle minimale de 13 €
- ↘ La souscription à une occupation annuelle implique une utilisation effective du domaine public.

⇒ **Camping Les Hirondelles (taris Camping-Car Parks)**

- ↘ Haute saison 14.00 € (hors taxe de séjour)
- ↘ Basse saison 11.50 € (hors taxe de séjour)
- ↘ Tarif des services 6.00 € par tranche de 5 H
- ↘ Tarif campeur sans véhicule 7.00 € / 24 H (hors taxe de séjour)

⇒ **Recouvrement frais capture/soins/fourrière :**

- 🔗 Frais de capture 50.00 €
- 🔗 Frais de soins de vétérinaire : recouvrement des frais facturés par la clinique vétérinaire à la commune auprès du propriétaire lorsque celui-ci est identifié après.
- 🔗 Frais de fourrière et de pré-admission en refuge : recouvrement des frais facturés par le délégataire à la commune auprès du propriétaire qui récupère son animal au refuge.

⇒ **Recouvrement ivresse publique et manifeste**

Désignation	Tarif
Prise en charge administrative du contrevenant : gestion et frais divers	30 € Forfait
Transport du lieu d'infraction au Centre Hospitalier.	30 € Forfait
Transport du Centre Hospitalier jusqu'à la Gendarmerie	30 € Forfait
Forfait horaire par agent de Police Municipale engagé	50 € / heure commencée
Usage et mobilisation du véhicule de service de la Police Municipale	40 € / heure commencée

⇒ **Inscription espace jeunes :**

- 🔗 Droit d'inscription 7.65 €

⇒ **Accueils de loisirs :**

	Quotient Familial 1 ≤ 600	Quotient Familial 2 601 à 724	Quotient Familial 3 725 à 849	Quotient Familial 4 850 à 949	Quotient Familial 5 ≥ 950
3/11 ans journée Conventionné	6.90	8.10	9.60	11.40	13.10
3/11 ans journée Non Conventionné	13.10	13.70	14.15	15.30	16.45
3/11 ans souffrant d'allergie alimentaire Conventionné	4.60	5.50	6.55	7.70	8.85
3/11 ans souffrant d'allergie alimentaire Non Conventionné	8.95	9.45	9.90	10.45	11.15
3/11 ans ½ journée Conventionné	2.40	2.80	3.35	3.90	4.50
3/11 ans ½ journée Non Conventionné	4.50	4.60	4.85	5.10	5.50
3/11 ans ½ journée + repas Conventionné (mercredi)	6.65	7.00	7.40	8.05	8.65
3/11 ans ½ journée + repas Non Conventionné (mercredi)	8.85	9.10	9.45	10.10	10.85

Nuits campées 3/6 ans	2.70	3.95	5.10	6.40	7.65
Mini camps 2 jours 4/6 ans Conventionné	40.15	55.90	71.30	88.10	104.65
Mini-camps 2 jours 4/6 ans Non Conventionné	104.65	111.65	120.20	127.10	134.20
Mini camps 3 jours 6/8 ans Conventionné	79.45	102.00	126.85	150.55	174.25
Mini camps 3 jours 6/8 ans Non Conventionné	174.25	186.05	200.25	212.10	223.95
Mini Camp 9/11 ans Conventionné	148.10	171.80	200.25	229.90	270.20
Mini Camp 9/11 ans Non Conventionné	267.85	277.25	290.30	311.65	336.55
Ados Conventionné	3.05	4.25	5.50	7.00	8.45
Ados Non Conventionné	8.50	8.95	9.55	10.05	10.65
Mini Camp Ados Conventionné	187.20	222.75	259.50	308.10	349.55
Mini Camp Ados Non Conventionné	349.55	362.60	380.40	405.25	437.25
Vacances Sportives (par jour)	3.05	4.25	5.50	7.00	8.45

⇒ **Accueil périscolaire :**

	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
Accueil matin	0.60	0.65	0.70	0.75	0.80
Accueil soir	1.25	1.30	1.40	1.45	1.50

⇒ **Crédits de fonctionnement Ets primaires et maternels :**

Etablissements maternels :

- Jusqu'à 4 classes : 2 153.00 € par établissement + 14.85 € par élève

Etablissements élémentaires :

- Somme forfaitaire de 1 663.45 € par établissement + 14.85 € par élève

RASED : 672.00 €

B.C.D. : 638.00 € (accordé aux 2 écoles maternelles et aux 2 établissements accueillant des élémentaires)

⇒ **Crédits fournitures scolaires :**

📁 Elève de Cours Moyen	21.33 €
📁 Elève de CE	16.77 €
📁 Elève de CP	16.62 €

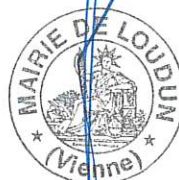
⇒ **Crédits Livres gratuits pour les primaires :**

📁 Crédit accordé par élève	10.40 €
----------------------------	---------

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20231220-2023-8-3-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023